

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

La parole est aux enfants !

Le 20 novembre célèbre la journée internationale des droits de l'enfant. A cette occasion, la CNAPE souligne l'importance de la participation des enfants aux décisions qui les concernent, tant dans sa dimension individuelle que collective.

La CNAPE milite pour une place essentielle du droit à la parole des enfants, un des quatre piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant. Son article 12 énonce que « *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* »

C'est pourquoi, elle salue le rapport annuel 2020 de la Défenseure des droits consacré au recueil et à la prise en compte de la parole de l'enfant. La fédération soutient la nécessité de porter une attention particulière aux enfants les plus vulnérables et les plus éloignés de leurs droits. Impulser une véritable culture de la participation implique également la conduite d'actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels intervenant auprès de l'enfant.

Ainsi, pleinement engagée dans cette dynamique, la CNAPE a placé l'expression des enfants au cœur de ses travaux prospectifs. Afin de lutter contre l'image négative souvent véhiculée autour de la protection de l'enfance, elle a souhaité donner la parole aux premiers concernés. Au travers d'une [vidéo](#), des enfants accompagnés au sein de trois associations adhérentes (Acesm, Acolea et ALSEA) témoignent de leur quotidien, leurs doutes, leurs envies et leurs rêves.

Enfin, le droit de l'enfant à pouvoir librement exprimer son opinion sur toute question le concernant ne pourra être effectif sans une réflexion globale et une évolution de la place laissée à l'enfant dans notre société.

CONTACT

Marie-Charlotte

Lanniée

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr